

# **Commission de Suivi de Site (CSS)**

## **Arkema - Château-Arnoux-Saint-Auban**

### **réunion du 30 octobre 2018**

### **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 5 OCTOBRE 2018

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

<b>GARCIA Myriam</b>	PREFECTURE DE DIGNE-LES-BAINS	Présente
<b>BARRE Philippe</b>	SIDPC 04	Représenté
<b>VERGAERT Sylvain</b>	DREAL	Présent
<b>MIANE Patrick</b>	DDT 04	Présent
<b>NAVARIN Alain</b>	DIRECCTE 04	Présent
	ARS	

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

*Titulaires*

<b>MARTELLINI Patrick</b>	MAIRE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Présent
<b>LAUGA Jean-Paul</b>	MAIRIE DE L'ESCALE	Présent
<b>MASIELO Nicolas</b>	MAIRIE DES MEES	
<b>GENDRON Yannick</b>	MAIRIE DE MONTFORT	
<b>GAY Robert</b>	CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	Présent
<b>VIVOS Patrick</b>	COMMUNAUTE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	Présent

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

<b>MILLET Pascal</b>	DIRECTEUR ARKEMA	Présent
<b>CHOMAZ Thierry</b>	ARKEMA	Représenté
<b>GAUTHIER François</b>	ARKEMA	Représenté
<b>HECTOR Marie-Pascale</b>	ARKEMA	Présente
<b>BIRBE Valérie</b>	ARKEMA	
<b>FERRET Nicolas</b>	ARKEMA	

*COLLEGE « SALARIES »*

*Titulaires*

<b>BONNABEL Thierry</b>	CHSCT ARKEMA	Représenté
<b>BOUSSOU David</b>	CGT	Présent
<b>LEBRE Thierry</b>	CFDT	Présent
<b>BRET Frédéric</b>	CFDT	
<b>TORRES Frédéric</b>	CFE/CGC	Présent
<b>DUBOIS Thierry</b>	CFE/CGC	Représenté

*COLLEGE « RIVERAINS »*

*Titulaires*

<b>RICHAUD Jean-Louis</b>		Présent
<b>ALLICHE Josyane</b>	FNE 04	Présente
<b>MOULLET Eric</b>		Représenté
<b>CHABANON Mario</b>		Présent
<b>NESCI Joseph</b>		Présent

<b>IMBERT Pierre</b>		Décédé
<i>PERSONNES QUALIFIEES</i>		
<b>SACHER Michel</b>	CYPRES	Présent
<b>MULLER Fabien</b>	SDIS 04	Présent
<b>BORCHINI Jean-Charles</b>	Principal du Collège Camille Reymond	Présent
<b>BAILLON Julien</b>	META-REGENERATION	Excusé
<b>HORION Patrick</b>	KEM-ONE	Présent
Expert invité		
<b>Philippe PICON</b>	SMAVD	Excusé
Autres Présents non désignés <i>COLLEGE « ADMINISTRATIONS »</i>		
<b>LEBRUN Claude</b>	DDT 04	Présent

La réunion débute à 10h35.

Monsieur le Maire, Patrick MARTELLINI ouvre la séance.

Mme Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture et sous-préfète de Digne-les-Bains souhaite la bienvenue aux présents et se félicite que cette réunion puisse se tenir malgré les conditions météo qui auraient pu retenir certains membres en COD à la préfecture. Elle accueille M. Pascal MILLET nouveau directeur du site Arkema.

#### QUORUM

Membres : 35

Quorum : 18 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 24 (deux-tiers des présents ou représentés)

#### NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

<b>COLLEGE ÉTAT (1 VOIX/MEMBRE) :</b>	<b>4 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6 MEMBRES</b>	<b>5 VOIX</b>
<b>COLLEGE COLLECTIVITES (1 VOIX/MEMBRE) :</b>	<b>4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES</b>	<b>4 VOIX</b>
<b>COLLEGE EXPLOITANT (1 VOIX/MEMBRE)</b>	<b>2 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 6 MEMBRES</b>	<b>4 VOIX</b>
<b>COLLEGE SALARIES (1 VOIX/MEMBRE)</b>	<b>3 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 6 MEMBRES</b>	<b>5 VOIX</b>
<b>COLLEGE RIVERAINS (1 VOIX/MEMBRE)</b>	<b>4 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6 MEMBRES</b>	<b>5 VOIX</b>
<b>PERSONNES QUALIFIEES (1 VOIX/MEMBRE)</b>	<b>4 PRESENTS - 0 POUVOIRS / 5 MEMBRES</b>	<b>4 VOIX</b>

**TOTAL : 21 PRESENTS + 6 REPRESENTES = 27 MEMBRES (SOIT 27 VOIX) SUR 35 MEMBRES (35 VOIX).**

**LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 NOVEMBRE 2017

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres ; il est disponible sur le site Internet des CSS <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/css-du-30-10-2018-a11136.html>

Un vote est demandé ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

**Résolution :**

La Commission de Suivi de Site adopte le compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2017.

### INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 6 NOVEMBRE 2017 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES

M. Sylvain Vergaert (DREAL) présente un diaporama (en **annexe**).

Une nouvelle instruction relative à la sûreté est parue en novembre 2017. Ce qui a changé :

- ✓ Trois catégories d'informations :
  - a) Peu sensible (exemple : carte d'aléa agrégée)
  - b) Sensible (exemple : carte d'aléa précise)
  - c) Très sensible - non communicable
- ✓ Catégories a) et b) peuvent être débattues en réunion de CSS
- ✓ Catégories b) et c) non mises en ligne sur les sites Internet
- ✓ Accès aux détails de la catégorie c) possible aux seules personnes ayant un intérêt direct pour ces informations sensibles

Mme la sous-préfète rappelle que dans le cadre de cette instruction, tous les membres de la CSS sont soumis à une obligation de confidentialité, sous peine d'éventuelles poursuites. Pour la catégorie b), les coordonnées des demandeurs doivent être connues ; un listing est tenu par l'administration.

### MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Considérant l'instruction discutée précédemment, le règlement intérieur doit être modifié sur le point concernant le site Internet de diffusion des comptes-rendus de la commission.

Le site CSS-PACA ayant été fermé, les comptes-rendus sont à présent disponibles sur le site de la DREAL <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/la-concertation-locale-css-r2302.html>

Un vote est demandé pour l'approbation de ce règlement intérieur ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

**Résolution :**

La Commission de Suivi de Site adopte le nouveau règlement intérieur.

### DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

M. Sacher rappelle la fonction du bureau de la CSS : c'est une formation restreinte qui peut se réunir pour préparer la réunion.

Mme la sous-préfète précise que l'arrêté préfectoral du 5 octobre désigne nommément tous les membres de la CSS, à l'exception du collège administration où la désignation est fonctionnelle.

M. Combes indique que M. Pierre IMBERT est décédé ; il devra être remplacé.

L'exploitant dit aussi que M. Marc BERANGER remplacera à la prochaine commission *Mme Valérie BIRBE*.  
Mme la sous-préfète demande que des courriers soient envoyés à la Préfecture pour prendre en compte ces changements.

**Composition du bureau de la CSS :**

Administrations	:	DREAL
Collectivités	:	M. MARTELLINI
Riverains/Associations	:	M. CHABANON et Mme ALLICHE
Exploitant	:	M. MILLET
Salariés	:	M. BONNABEL

## BILAN ANNUEL DE L'ETABLISSEMENT ARKEMA

Un diaporama (en **annexe**) est présenté par l'exploitant : M Millet, directeur du site.

### Diapo 17 - Quatre activités principales

1. Atelier T111 : production principale, avec augmentation du volume de production de 15 000 t à 24-25 000 t en 2018. 28 000 t espéré en 2019, soit pratiquement 100% de la capacité de production.
2. VRC : brûlage de résidus chlorés pour récupérer HCl gaz, utilisé dans l'atelier T111 et pour certains clients.
3. Compression : pour les flux transitant dans les pipelines Trans Éthylène et Trans Alpes.
4. Fabrication de PVC (Activité Kem One).

### Diapo 18

212 CDI, environ 50 sous-traitants et 7 à 10 alternants par an.

### Diapo 21 - résultats sécurité

Ils s'améliorent depuis plusieurs années (1 an sans accident jusqu'à la semaine dernière - pas d'accident critique lié à la chimie).

## RESULTATS ENVIRONNEMENT

Mme Hector continue la présentation du diaporama.

### Diapo 26 - Air

Baisse continue des COV depuis 2012. En 2017, légère remontée pour deux raisons : un fonctionnement à plein régime et une indisponibilité du système en octobre et novembre.

Les résultats 2018 devraient être meilleurs.

### Diapo 27 - Eau

Sur les schémas, les traits horizontaux représentent les limites d'autorisation (tous les rejets sont conformes).

Baisse constante depuis 2005. Pour la DCO, stabilisation autour de 200/240 kg/j.

Pour le mercure : rejets inférieurs à 200 g/mois (6.6 g/jour) [limite 15 g/j].

Bons résultats en 2017 ; en phase avec les autres années, grâce aux traitements en amont et physico-chimique).

Solvants : valeurs OK, vigilance des équipes.

### Diapo 28 et suivantes - Bromates

Les valeurs sont aujourd'hui conformes.

L'arrêté préfectoral portant mesures d'urgence a prescrit une étude d'impact et une autosurveillance toujours en place.

Une prochaine réunion, en novembre, aura lieu à Pertuis à l'unité de traitement de l'eau potable.

Intervention de M. Vergaert : Arkema a beaucoup travaillé sur la quantification des bromates, en particulier en abaissant les seuils de détection.

Madame la Sous-Préfète salue les efforts qu'a apporté l'exploitant sur l'épisode bromates. L'administration a fait preuve de fermeté compte-tenu des enjeux de santé publique et la direction a toujours répondu aux demandes, ce qui est indispensable pour le développement et l'image du site. Madame la sous-préfète indique également que l'instruction, par l'administration, des dossiers concernant des projets de développement ont pris du retard car les unités d'œuvre disponibles ont été mobilisées sur le suivi renforcé de cette problématique.

### **Diapos 31 et 32 - Solvants**

La barrière hydraulique est déployée sur plus de 640 mètres et comprend 40 puits. Les flux au Goulet sont de plus en plus faibles.

### **Diapos 33 et 34 - Mercure**

Une barrière hydraulique spécifique permet de traiter la pollution historique. Les teneurs en mercure et méthyl-mercure montrent une tendance à la baisse.

### **Diapos 35 et 36 - PCB**

Après découverte de PCB dans le Rhône, un arrêté préfectoral a été pris pour imposer des analyses. Les échantillons montrent des mesures inférieures aux seuils de détection. Une extrapolation de ces seuils de détection permet de montrer que le flux annuel serait de 100 g/an, soit inférieur aux limites de l'arrêté préfectoral complémentaire (APC).

### **Diapo 38 - Projets industriels**

M. Millet :

Investissement de 2.2 M€ sur investissements, en particulier sur colonne à distiller HCl. Ce qui permet une augmentation de la production de T111 en utilisant les capacités actuelles des équipements. Récupération de l'Hydrogène et test de brûlage de celui-ci dans la chaudière. Panneaux photovoltaïques : 10 MW, raccordés d'ici 2 semaines.

Refonte de la station d'épuration, en parallèle de la mise en service de la STEP de la communauté d'agglomération. Un nouveau process sera mis en œuvre ; le cahier des charges est en cours de finalisation (~2<sup>ème</sup> trimestre 2019). Coût : 2 à 2.5 M€.

## **ACTIONS ADMINISTRATIVES (DREAL)**

M. Vergaert (DREAL) présente un diaporama (en **annexe**).

### **Diapo 2 - Post PPRT - Mesures foncières**

Pour l'habitation en zone de délaissement, un accord a été trouvé à la satisfaction de toutes les parties.

*Mme la Sous-Préfète tient à souligner que si l'on a avancé, c'est grâce aux efforts consentis par la commune de l'Escalé (sensibilisation des personnes pour le délaissement), malgré les frais à engager, même sans obligation.*

### **Diapo 3 - Post PPRT - Mesures de protection des populations**

Une deuxième convention est à finaliser et à signer. Deux points à noter : pas de reste à charge grâce aux efforts de la collectivité et de l'exploitant et financement étendu aux SCI.

### **Diapos 4 et 5 - Suite de la pollution Bromates**

Arkema a réussi à baisser sa limite de quantification : on peut détecter jusqu'au tiers de la valeur seuil. Il est ainsi possible de faire une détection en sortie usine.

En ce qui concerne les bromates et chlorates, on peut considérer le problème comme réglé. Il reste pourtant une difficulté : les bromures. C'est une substance présente en rivière de façon non quantifiable. Ils peuvent se transformer en bromates dans les stations de traitement d'eau potable utilisant un procédé d'ozonation. C'est peut-être le cas à Pertuis, où des bromates sont détectés depuis avril 2018, sans pouvoir déterminer l'origine de la source.

Peu de bibliographie sur le sujet... Afin d'établir des références, il a été proposé d'augmenter petit à petit les limites d'émission de bromures, avec, en parallèle, des analyses dans le milieu (bromures dans la Durance) et dans les stations de traitement de l'eau potable en aval (à Pertuis et Marseille notamment).

Pour encadrer cette démarche, un arrêté préfectoral de mesures d'urgences a été établi et plusieurs fois modifié.

#### **Diapo 6 - Autorisations**

Le brûlage d'hydrogène permet des économies de gaz naturel et d'émission de CO<sub>2</sub>. Industrialisation probable en fin d'année.

#### **Diapo 7 - Démarche IED (directive européenne)**

Depuis 2010, la directive oblige à un réexamen décennal pour déterminer les meilleures techniques disponibles à travers la publication de standards. Pour Arkema Saint-Auban, cette publication a eu lieu le 21 novembre 2017 ; l'exploitant dispose de 1 an pour faire des propositions à l'administration sur le réexamen des process et incluant un rapport sur les eaux et le sol.

L'administration a alors 1 an pour répondre (à travers un arrêté préfectoral complémentaire).

Et l'exploitant a 2 ans pour se mettre aux standards européens...

... soit jusqu'au 21 novembre 2021.

*Question de M. Martellini : Kem-One est-il également soumis à cette procédure ?*

*M. Vergaert : oui, mais ce ne sont pas les mêmes standards qu'Arkema. La procédure s'appliquera aussi à META-REGENERATION.*

#### **Diapo 8 - Instructions à venir**

Étape la plus importante : prescriptions liées à l'eau. Prévues pour début 2019.

Il existe des dizaines d'arrêtés préfectoraux depuis 1970 ; un arrêté préfectoral unique est prévu pour fin 2019 ou début 2020.

Réexamen de l'étude de dangers : dépôt fin 2018-début 2019. Il y a du retard, mais pas de modifications notables.

### **DISPOSITIF ORSEC PPI, EXERCICES DE SECURITE CIVILE ET INFORMATION DES POPULATIONS**

PPI : approuvé le 1 juin 2016

Exercice 4 décembre :

Cet exercice a pour objectif de tester la chaîne d'alerte (avec activation du POI, du PPI et des sirènes PPI), la coordination des services, avec la participation des communes impactées par le périmètre réflexe jusqu'à la levée de doute. Les PC (PCex, PCO, COD et PPC) seront observés et l'audibilité des sirènes sera évaluée. Les fiches d'observation seront produites par le CYPRES tout comme la fiche d'information des populations sur l'exercice.

Une plaquette d'information des populations sur les risques industriels majeurs du site est finalisée.

Mme la sous-Préfète demande de ne pas faire de tirage avant l'exercice, pour éventuellement faire des modifications pour tenir compte d'éventuelles incompréhensions.

Elle demande en outre de préciser le nombre d'exemplaires qui seront édités. Il est convenu que les documents soient distribués aux populations par les communes :

- Commune de Château-Arnoux Saint-Auban : 3 500 exemplaires
- Commune de l'Escale : 700 exemplaires
- Commune de Montfort : 100 exemplaires
- Communes de Les Mées : 100 exemplaires
- Arkema Saint-Auban : 350 exemplaires
- CYPRES : 150 exemplaires

Ces quantités couvrent à la fois les populations résidentes impactées ainsi que les ERP et entreprises, les souhaits des communes d'informer plus largement.

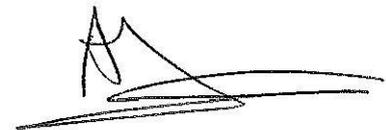
#### QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 12h05.

 La présidente de la CSS

 Myriam GARCIA  
Sous-Préfète de Digne-les-Bains



**AREALLY DECLUDE**